

• N° 676

• jeudi 26 novembre au mercredi 2 décembre 2020



Centrale photovoltaïque Teneergie aux Mées (Alpes-de-Haute-Provence). Avec 800 contrats renégociés, l'Etat table sur une économie de 400 millions par an.

L'Etat fait de l'ombre à la rente solaire

Le gouvernement veut revoir les tarifs accordés aux parcs photovoltaïques entre 2006 et 2010.

Du côté des développeurs de parcs photovoltaïques, la colère gronde et certains n'hésitent pas à parler de « scandale d'Etat ». L'objet de leur courroux ? Un amendement qui vise à revoir les tarifs accordés aux parcs solaires entre 2006 et 2010. La révision concerne « les plus gros contrats » qui bénéficient d'une « rentabilité hors de proportion », indique Barbara Pompili. Au total, 800 contrats sur 235 000.

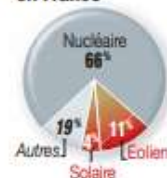
En renégociant, la ministre de la Transition écologique table sur une économie d'environ 400 millions d'euros par an, soit près de 4 milliards d'euros sur dix ans quand les derniers contrats viendront à échéance.

Au milieu des années 2000, la filière photovoltaïque était dans les limbes. Pour lui permettre de décoller, l'Etat accorde alors de généreuses subventions avec des tarifs de rachat de la production solaire oscillant entre 300 et 600 euros le mégawattheure (MWh) sur vingt ans. Depuis, les prix des équipements ont été divisés par dix et le dernier appel d'offres photovoltaïque a été attribué à seulement 57 euros le MWh. La donne ayant changé, le député LR Julien Aubert estime qu'« il faut renégocier », arguant que les contrats signés avant 2010 « représentent un coût d'environ 17 milliards d'euros pour 0,7% de l'électricité française ». Dé-

marche « inacceptable » pour Enerplan, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, qui dénonce le discours sur la prétendue rente solaire. « Les taux de retour sur investissement ne sont pas de 20% comme on l'entend souvent, mais plutôt de 10 à 12% », dit un dirigeant de la filière. « Dans le photovoltaïque, une fois l'investissement réalisé, il reste 85% de dettes à rembourser », ajoute David Préat, associé au cabinet Clifford Chance.

PART MINEURE

► Origine de la consommation d'électricité en France



SOURCE : RTE (19/11/2020)

Malgré de généreuses subventions, la part du solaire reste mineure.

La révision des tarifs menace directement certaines entreprises du secteur. C'est le cas de Teneergie, une PME de quelque 120 salariés près d'Aix-en-Provence. « Les centrales solaires impactées par l'amendement représentent plus de la moitié de notre business », indique son président, Nicolas Jeuffrain. Et la plupart d'entre elles, on les a achetées plein pot ces dernières années. » En outre, les professionnels craignent l'effet dévastateur de l'amendement sur la filière, dont les volumes doivent plus que tripler d'ici à 2028. « L'Etat a donné sa parole

sur les tarifs, assure Sophie Pignon, avocate au cabinet Taylor Wessing. Revenir dessus pose un problème de confiance et de stabilité juridique. Si l'amendement en question passe, les banques risquent d'augmenter les conditions de financement des nouveaux projets. »

N. S.

- jeudi 26 novembre 2020
- Édition(s) : Saint-Brieuc

Les craintes des agriculteurs producteurs d'énergie

Le gouvernement veut réviser à la baisse le tarif très rémunérateur de l'électricité achetée à 850 producteurs d'énergie solaire. En Bretagne, quelques agriculteurs sont sous le choc. L'équilibre économique de leur exploitation est remis en cause.

Flore Limantour

● « Si on me rachète l'énergie photovoltaïque au tarif actuel du marché, autant me mettre sous tutelle ! », lâche Étienne Willmann. L'agriculteur bio d'Ambon (56) est complètement dépité. Bercy veut revoir à la baisse le tarif de l'énergie solaire pour les producteurs de plus de 250 KW, dès 2021. Pour justifier ce revirement de situation, le gouvernement invoque

une « surrémunération » de l'énergie solaire dans les contrats qu'il a passés entre 2006 et 2010. Il espère ainsi récupérer près de 350 M€ par an pour les réinjecter dans d'autres projets.

Après un vote favorable à l'Assemblée et un vote contre au Sénat, l'arbitrage va se faire cette semaine en Commission paritaire. « Si le texte passe, je suis déjà virtuellement en cessation de paiement », annonce le paysan morbihannais, visé par la révision des tarifs.

La signature de l'État

Comme lui, près de 850 installations de panneaux photovoltaïques en France, dont une poignée de paysans bretons, sont concernés. Une situation inenvisageable en 2010, quand Étienne Willmann a emprunté pour installer 3 800 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de sa ferme. Quatre ans après avoir pris la suite de ses parents, il avait choisi de réorienter la production (cultures) en y mettant une touche militante de solaire.

Un contrat de vingt ans avait alors été paraphé par l'État à un tarif dix fois plus élevé que celui du marché actuel. Un montant accordé à tous

les précurseurs des installations photovoltaïques.

« Que disons-nous à nos banquiers ? »

Président de l'association des Agriculteurs producteurs d'électricité photovoltaïque associés (Apepha), le Breton Pascal Chaussec resitue dans le contexte de l'époque : « La filière n'existait pas. Les investissements étaient jusqu'à six fois plus chers ». Étienne Willmann complète : « Les emprunts se faisaient à des taux bien plus élevés qu'actuellement. Et nous n'avons pas fini de les rembourser ! » De son côté, Jacques Trellu, installé à Cast (29), avec 7 500 m² de toiture en photovoltaïque s'interroge : « Que disons-nous à nos banquiers ? »

À l'Apepha, on estime que les producteurs de plus de 250 KW représentent « une première digue ». Si l'État revient sur ses engagements, « les plus petits producteurs, nombreux en Bretagne », suivront dans un proche avenir. Quant à l'argument du gouvernement, qui invoque le non-respect des règles européennes et le rappel à l'ordre de Bruxelles, il semble infondé pour Pascal Chaussec, « dix ans plus tard ».

Le Télégramme

- jeudi 26 novembre 2020
- Édition(s) : Saint-Brieuc
-

Étienne Willmann, agriculteur à Ambon : « L'amendement prévoit une clause de sauvegarde si la révision des tarifs met en difficulté l'exploitation. Mais ça nous semble impossible à mettre en œuvre... ». Photo Flore Limantour





- N° 489
- jeudi 26 novembre 2020

PHOTOVOLTAÏQUE/ L'Assemblée Nationale adopte la révision des contrats pionniers

L'amendement du gouvernement, de révision des contrats à tarifs d'achat élevés, signés entre 2006 et 2010, a été adopté à l'Assemblée le 13 novembre, à 91 voix pour, 32 contre et 18 abstentions. Les tarifs d'achat avaient été fixés à l'époque à des niveaux élevés pour encourager le décollage du photovoltaïque. Le présent amendement vise à les ramener « à une rémunération raisonnable des capitaux ». « Une inquiétude s'est exprimée sur les petits contrats et les agriculteurs. Le seuil de 250 kilowatts correspond à une surface de 2500 mètres carrés de panneaux. On est sur des surfaces conséquentes, et donc l'immense majorité des exploitations agricoles est bien exclue », a justifié la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili. L'amendement prévoit de tenir compte au cas par cas des situations où la viabilité économique du producteur serait compromise. Une mesure qui entraînera des contentieux coûteux, a notamment dénoncé le député Éric Woerth (LR, Oise). Elle nécessitera « un lourd et invraisemblable mécanisme de décrets, arrêtés, discussions opérateur par opérateur, qui mobilisera un temps considérable de l'administration comme des entreprises, pour un gain budgétaire que le gouvernement ne chiffre même plus », a commenté le collectif Solidarité renouvelables. ■